



audience de plaidoiries

Par **tataflo**, le **18/05/2022** à **15:33**

Je suis passée au tribunal mon jugement sera rendu en juin

mais la partie adverse n'avait pas signifié par huissier l'ordonnance de référé rendue réputé contradictoire dans les 6 mois

la procédure est-elle caduque ?

Vais-je être condamnée dans le jugement ?

Si oui, est-ce normal compte tenu de l'absence de signification

Bien cordialement